



# COMMISSION 1

## Préambule, dispositions générales, cohésion sociale, rapports Eglises/Etat, dispositions finales

### Première lecture

#### Rapport de minorité *Préambule*

Signataires :

- Jean-François Lovey (Appel Citoyen)
- Jean Bonnard (Appel Citoyen)
- Lucile Curdy (Parti socialiste et Gauche citoyenne)
- Madeleine Kuonen-Eggo (Zukunft Wallis)

30 juin 2021

## A. Introduction, considérations générales

Même si ce thème a déjà fait l'objet d'un débat, puis d'un vote en session plénière, la minorité de la commission souhaite à nouveau que l'invocation divine « Au nom de Dieu Tout-Puissant », placée en exergue du projet de Constitution, soit supprimée et remplacée dès le début de la partie narrative du Préambule par la formule « Croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources ».

## B. Propositions et considérations de la minorité

Considérant en effet que la mention explicite d'une invocation divine liminaire figure déjà dans la Constitution fédérale de rang supérieur à laquelle la future Constitution valaisanne sera de facto et de jure soumise; considérant également le fait que la quasi-totalité des cantons suisses, à l'exception de trois, ont renoncé à cette mention; considérant enfin qu'au terme de la consultation menée en Valais, plus de 60% des réponses appellent à renoncer à semblable invocation pour la remplacer par une formulation correspondant à celle mentionnée plus haut, les signataires du présent rapport de minorité invitent à reconsidérer cette question et à lui apporter une réponse plus susceptible de respecter la diversité des convictions.

Nul ne nie le fort ancrage religieux, historique et culturel du Valais en un socle chrétien. Les églises, les chapelles, les oratoires, les fêtes religieuses et leur inscription en un calendrier immémorial, les traditions et rituels donnant un aspect visible à la spiritualité qui empreint la vie du canton, tout cela justifie une mention particulière en ouverture du texte fondateur de nos lois. C'est pourquoi les signataires du présent rapport de minorité n'effacent pas cette inscription. Ils proposent de redimensionner son importance.

Ils souhaitent par conséquent lui donner une place et une formulation qui soient plus ouvertes, plus soucieuses de celles et ceux qui puisent ailleurs des valeurs tout aussi partageables pour le bien de la société. Oui à la mention de la foi, mais non à sa place exclusive en une invocation solennelle.

La partie narrative du Préambule est à ses yeux suffisante, sans nécessité de partie invocatoire. Elle correspond à ce qui constitue la riche diversité du canton.

Et ainsi implique tous et toutes dans un même élan.

### 1. Préambule

~~Au nom de Dieu Tout-puissant!~~

Nous, Peuple du Valais, libre et souverain,

Croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources,

*... (suite conformément à la proposition de la majorité de la commission)*

Le rapporteur de la minorité : **Jean-François Lovey**